

Usurpation d'identité

C'est le fait de se présenter sous une fausse identité. Dans le contexte de l'e-banking, cela signifie qu'une personne tierce s'identifie auprès d'un institut financier avec des données d'accès qui ne sont pas les siennes et sous un nom étranger, pour obtenir un accès illimité aux comptes. Pour l'institut financier, il est très difficile de déterminer s'il s'agit bien de son client, d'un intermédiaire mandaté par ce dernier ou d'un escroc. L'usurpation d'identité est utilisée dans les attaques de [phishing](https://www.ebas.ch/fr/le-phishing/) classique et pour permettre [à des prestataires tiers d'accéder à des comptes bancaires](https://www.ebas.ch/fr/autoriser-ou-non-lacces-doperateurs-tiers-a-ses-comptes-bancaires/).